BOUAYE AVANCE

N° 7
Juin 2011

Bulletin d'informations citoyennes de l'association BOUAYE AVANCE

ÉDITO

Agir pour la justice sociale

En 2007, Nicolas Sarkozy promettait d'être "le Président du pouvoir d'achat".

Le pouvoir d'achat de qui ?

Quatre ans plus tard, les inégalités se sont accrues. Les salaires ont subit une baisse moyenne de 2%, contrebalançant une progression des revenus du capital. C'est ainsi plus de 50 milliards d'euros qui ont été transférés de la poche des salariés dans celle des actionnaires. Un parfait hold-up !

On plafonne le Revenu de Solidarité Actif (RSA) en culpabilisant les pauvres bénéficiaires qui cherchent du travail et, dans la même semaine, **on réduit l'impôt sur la fortune**, en nous expliquant qu'il faut faire confiance à ces riches contribuables pour relancer l'économie. **Où est la justice sociale ?**

À l'approche des élections, les effets d'annonce redoublent : une prime de 1000 € serait versée aux employés des entreprises de plus de 50 salariés qui augmentent les dividendes des actionnaires. Ceci exclut d'emblée une très large majorité des citoyens.

Les Boscéens subissent de plein fouet cette politique gouvernementale injuste. Aujourd'hui, 12% d'entre eux vivent au dessous du seuil de pauvreté (671€ mensuel pour une personne seule) et pour tout arranger, les prix de l'énergie et de la nourriture se sont envolés cette année.

La municipalité de Bouaye, en première ligne face à cette situation sociale dégradée, a choisi de mettre en place de réelles mesures de gauche :

- aides pour l'accès aux activités ;
- tarifs communaux ajustés au quotient familial ;
- construction de logements sociaux ;
- stabilisation du taux d'imposition ;
- clause d'insertion sociale dans les marchés publics.

N'en déplaise à ceux qui veulent tout dépolitiser, droite et gauche ce n'est pas la même chose !

Bernadette BERTET
Présidente de *Bouaye Avance*

Du concret pour les loisirs des jeunes

Bouaye Avance a interrogé **Marie-Bernadette Boureau**, adjointe aux aînés, à la solidarité et à la prévention.

BA : Pourquoi la municipalité prépare-t-elle une nouvelle mesure d'aide ?

MBB : Permettre l'accès aux loisirs et à la culture pour tous est un objectif que nous poursuivons depuis le début de notre mandat.
En 2009, nous avons déjà signé une convention, avec l'Union Départementale des CCAS*, qui nous permet, depuis 2 ans, de proposer des spectacles à 2 €, aux personnes isolées **de plus de 60 ans** et aux **familles** bénéficiaires des aides sociales du CCAS.
Aujourd'hui, nous créons des aides financières pour que les jeunes puissent, **dès la prochaine rentrée scolaire**, pratiquer des activités sportives ou culturelles proposées par les associations boscéennes.

BA : Qui est concerné par cette aide ?

MBB : Les jeunes de 6 à 15 ans, pour lesquels les familles ont un quotient familial inférieur ou égal à 991 €. Ils peuvent s'inscrire, pour toute l'année, à des activités de loisirs présentes à Bouaye.
La prise en charge financière de la municipalité est comprise entre 10% et 50% selon le quotient familial. Le plafond est fixé à **100€** par enfant et par année scolaire. Dans le cas d'un enfant handicapé, ce plafond est de **150€.**

BA : Quels résultats espérez-vous ?

MBB : En 2 ans, nous avons permis à quelques dizaines de personnes de profiter de 7 spectacles. Leur émotion est à chaque fois une récompense. Avec cette nouvelle étape, nous espérons permettre l'accès aux loisirs à une centaine de jeunes Boscéens qui en sont habituellement exclus.
Dans cette période difficile, nous avons un devoir de solidarité envers nos concitoyens les plus démunis.

* *Centre Communal d'Action Sociale*

Donnez votre avis

Bouaye Avance souhaite, à mi-mandat, interroger les Boscéennes et les Boscéens sur leur perception de la gestion municipale.

Vous pouvez déposer vos remarques et suggestions sur notre site Internet : **bouaye-avance.fr**

Pour nous rejoindre et adhérer à *Bouaye Avance,*
contactez-nous par courriel à : **contact@bouaye-avance.fr**

Sauvons nos écoles !

La politique sarkozyste de réduction du nombre de fonctionnaires se traduit, cette année, par la **disparition de 16000 postes dans l'Éducation Nationale**.

En Loire Atlantique :

- avec un accroissement de plus de 500 du nombre d'élèves à la rentrée prochaine ;
- avec, depuis deux ans, une augmentation importante du seuil de fermeture des classes maternelles ;
- avec pas moins de 18 postes d'enseignants spécialisés supprimés dans les Réseaux d'Aide pour les Enfants en Difficulté (RASED) ;
- avec la réduction du nombre d'heures des auxiliaires de vie scolaire qui accueillent les élèves en situation de handicap ;

les incidences directes sont les suivantes :

- hausse importante des effectifs par classe ;
- fermeture d'un grand nombre de classes ;
- doublement de la charge de chaque intervenant en RASED, soit 5000 enfants sur 26 écoles ;
- fragilisation supplémentaire des enfants en difficulté avec diminution de leur capacité d'intégration.

À Bouaye, cette politique aura pour conséquence 3 fermetures : 2 classes en maternelle et 1 classe en élémentaire.

Prenons l'exemple de l'école maternelle Maryse Bastié : Avec une prévision d'effectif à 125 et un nouveau seuil de fermeture à 128, une classe est fermée. Le nombre actuel de 26 élèves par classe passera à 31 à la prochaine rentrée. Si le seuil avait été maintenu à 120, cette classe n'aurait pas été supprimée.

En outre, ces règles ne prennent plus en compte les constructions de nouveaux logements risquant d'augmenter les effectifs en cours d'année.

Nous constatons avec regrets que les élus de la droite boscéenne, dans l'expression politique de la revue municipale de mars 2011, cherchent à occulter la responsabilité du gouvernement et à imputer les fermetures de classes aux enseignants du public.

En revanche, l'ensemble des associations de parents d'élèves, soutenu par la municipalité, se mobilise pour **dénoncer ces mesures injustes** qui pénalisent les enfants et détruisent notre système éducatif.

Engagements tenus :

De nouveaux engagements ont été réalisés et viennent compléter la liste :

Élaboration du 2ème agenda 21 :

Le programme d'actions environnemental, social et économique 2011/2015 vient d'être adopté à l'unanimité *(engagement n° 83)*

Acquisition d'un nouveau minibus :

Le nouveau minibus mis à disposition par la commune a été livré en février 2011 (*engagement n° 82)*

Acquisition de défibrillateurs :

Les principaux sites sportifs ont été équipés de défibrillateurs semi-automatiques utiles lors d'arrêts cardiaques *(engagement n° 76)*

Création d'un comité culturel permanent :

Ce comité a été créé afin de renforcer la concertation entre tous les acteurs de la vie culturelle pour, entre autres, organiser la fête de la musique, et préparer la programmation culturelle *(engagement n° 64)*

Tableau de bord complet sur : bouaye-avance.fr

Source photographique : Ouest-France du 19/05/2011

Bouaye Avance

15 rue de la Jouetterie-Cresne – 44830 BOUAYE
Directrice de publication : Bernadette Bertet
Comité de rédaction : Laurent Louvet - Catherine Rivaud - Alain Rouault

Internet : http://bouaye-avance.fr

Minibus et maxi-mensonges

Force est de constater la dérive de l'expression des élus de droite dans le bulletin municipal où, mois après mois, contre-vérités rivalisent avec désinformation :

Le financement du nouveau minibus serait incomplet : **faux !**

Dès l'origine du projet, le 14 octobre 2010, il avait été validé à l'unanimité du CCAS*, y compris par le représentant de l'opposition, que le surcoût lié à l'aménagement pour personnes à mobilité réduite serait pris en charge par le CCAS.

La commune se bétonnerait avec la complicité des élus de gauche : **désinformation !**

En 2007, seuls les élus de droite avaient voté au conseil municipal le Plan Local d'Urbanisme dont les règles s'appliquent aujourd'hui. Règles que les élus de gauche s'emploient à corriger en préparant une modification du PLU.

Le Parc d'Activités des Coteaux de Grand Lieu peinerait à se remplir : **mensonge !**

Chacun a pu constater que, ces trois dernières années, le rythme d'implantation des entreprises s'est même intensifié. Il ne reste désormais que 9 terrains disponibles, ce qui amène les élus majoritaires à programmer, avec la SELA*, une extension de 10 hectares pour accueillir de nouvelles entreprises.

**Centre Communal d'Action Sociale*

**Gestionnaire du Parc d'Activité des Coteaux de Grand Lieu*